

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

**COPIE DE RÉOLUTION**

NUMÉRO 7331 SÉANCE DU 8 août 2022

**Sont présents:**

<b>Rémy Vincent</b>	<b>Grand Chef</b>
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**AGENT AU REGISTRE DES INDIENS**

**Attendu qu'**avec les changements intervenus à la structure de la direction des Services juridiques, responsable de la démographie, il y a lieu de réattribuer la responsabilité d'agent au registre des Indiens (ARI);

**Attendu que,** afin d'assurer la continuité des services de démographie en tout temps auprès des membres de la Nation huronne-wendat, il y a lieu de désigner, à titre d'ARI, l'agent de secrétariat juridique et le technicien juridique, ce dernier pouvant agir en l'absence de l'agent de secrétariat juridique;

**Attendu que** seules les personnes assumant le rôle d'ARI doivent être imputable à l'égard des responsabilités qui leur sont confiées relativement à l'émission des Certificats de statut d'Indien conformément aux règles établies par Services aux Autochtones Canada;

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 9 août 2022 Résolution adoptée à  
l'unanimité



SECRÉTAIRE  
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

**COPIE DE RÉOLUTION**

NUMÉRO 7331 SÉANCE DU 8 août 2022

**AGENT AU REGISTRE DES INDIENS**

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Stéphane Picard, **appuyé** par le Chef familial Carlo Gros-Louis, et **résolu** :

- **Que** l'agent de secrétariat juridique et le technicien des services juridiques soient désignés à titre d'agent au registre des Indiens (ARI) et soient les seules personnes autorisées à émettre les certificats de statut indien, y compris leur signature;
- **Que** le directeur des Services juridiques soit mandaté, pour et au nom du Conseil de la Nation huronne-wendat, afin d'informer Services aux Autochtones Canada des personnes titulaires des postes d'agent de secrétariat juridique et de technicien juridique et de tout changement des personnes titulaires, et qu'il puisse signer tout document et poser tout geste afin que les titulaires de ces postes puissent agir à titre d'ARI.

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 9 août 2022 Résolution adoptée à  
l'unanimité



SECRÉTAIRE  
TINA DURAND